STATISTICS CANADA INFORMATION IS REPRODUCED WITH THE PERMISSION OF THE MINISTER OF INDUSTRY, AS MINISTER RESPONSIBLE FOR STATISTICS CANADA. INFORMATION ON THE AVAILABILITY OF DATA FROM STATISTICS CANADA CAN BE OBTAINED FROM STATISTICS CANADA'S REGIONAL OFFICES, www.statcan.ca, OR BY CALLING 1-800-263-1136.

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Statistique Canada
Division de l'agriculture

DOCUMENT DE TRAVAIL #41

LES COTISATIONS AUX REÉR DES PRODUCTEURS AGRICOLES CANADIENS EN 1994

Marco Morin
Division de l'agriculture, Statistique Canada

Mars 1999

N° 21-601-MIF99041 au catalogue

L'analyse et l'interprétation des données sont la responsabilité de l'auteur et non celle de Statistique Canada.

© Ministre de l'Industrie, Statistique Canada, 1999. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu du présent document, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement.

LES COTISATIONS AUX REÉR DES PRODUCTEURS AGRICOLES CANADIENS EN 1994

PAR
MARCO MORIN

RÉSUMÉ

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) sont des outils de plus en plus populaires pour les gens désirant se constituer une caisse de retraite. Dans ce contexte, il est pertinent de savoir comment les déclarants utilisent ces régimes. La présente étude s'intéresse à un groupe particulier de déclarants: les producteurs agricoles. Elle présente les habitudes de cotisation aux REÉR des producteurs agricoles en deux temps. Premièrement, elle compare la situation des agriculteurs à d'autres groupes de travailleurs. Deuxièmement, elle jette un regard plus en profondeur sur la situation des producteurs agricoles en explorant certaines caractéristiques qui leur sont propres. Les principaux résultats montrent que les agriculteurs sont parmi ceux qui utilisent le moins les REÉR et qui y déposent les sommes les moins importantes. Toutefois, les données indiquent que, pour les producteurs agricoles cotisant aux REÉR, ceux-ci utilisent au maximum les possibilités offertes par cet outil. À l'instar des autres travailleurs, les agriculteurs canadiens cotisent plus aux REÉR lorsque leurs revenus sont plus élevés et qu'ils avancent en âge jusqu'au moment de la retraite. La province d'appartenance de l'agriculteur est aussi une variable explicative des habitudes de cotisation aux REÉR, mais moins que les deux précédentes. Lorsque l'on départage les agriculteurs à temps plein de ceux à temps partiel, les résultats démontrent que ces derniers participent plus aux REÉR que leurs collègues à temps plein et y cotisent des montants plus élevés. Néanmoins, les producteurs agricoles à temps plein utilisent leur plafond de déduction autant que leurs collègues à temps partiel et même plus lorsque l'on s'attarde uniquement aux cotisants. Finalement, le type d'exploitation agricole et la valeur des ventes effectuées par celle-ci sont deux facteurs déterminants de la participation aux REÉR des agriculteurs canadiens.

N.B. Les mots en caractère gras dans le texte renvoient à une explication à l'annexe A.

Introduction

Les prévisions actuarielles démontrent que les taux de cotisation aux régimes publics de retraite (Régime de pensions du Canada (RPC) et Régimes de rentes du Québec (RRQ)) devront être augmentés sensiblement si ces derniers veulent maintenir leur même niveau de générosité (Mathews, 1996). De plus, même avec les actuels barèmes d'augmentation des cotisations au RPC/RRQ, «il est possible que certains employeurs ne veuillent pas ou ne puissent pas offrir un régime supplémentaire à leurs salariés» (Frenken, 1993). Avant que des décisions politiques soient prises sur ce sujet, certains suggèrent que les gens assurent eux-mêmes leur retraite en utilisant d'autres avenues pour se constituer une caisse de retraite (Théroux, 1996). Une de ces avenues est le **régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR)**.

Public cible

Le public cible de cette étude se compose de cinq groupes: les producteurs agricoles et leurs représentants, les institutions financières offrant des REÉR, particulièrement celles œuvrant dans les milieux où l'agriculture est une activité

économique importante, les ministères de l'agriculture et autres ministères intéressés par le sujet des gouvernements fédéral et provinciaux, les universitaires et chercheurs économiques de même que le public en général.

Pour les organismes défendant les intérêts de la classe agricole, comme la Fédération canadienne d'agriculture (F.C.A.), il est intéressant de savoir comment leurs membres préparent leur retraite. Partant de ces résultats, ils sauront s'ils devront faire de l'éducation auprès de leurs membres pour les sensibiliser à bien se préparer à la retraite ou, le cas échéant, faire pression sur divers décideurs pour rendre les REÉR mieux adaptés à la situation des producteurs agricoles canadiens.

Pour les institutions financières, cette information peut, pour elles aussi, leur apprendre si les agriculteurs faisant affaire avec elles sont de grands utilisateurs de REÉR. Conséquemment, elles peuvent adapter les stratégies de promotion de leurs produits et/ou modifier ceux-ci pour les rendre mieux adaptés aux besoins des agriculteurs. Pour les décideurs gouvernementaux, les résultats peuvent leur indiquer si les lois, règlements et programmes touchant le revenu des agriculteurs sont adéquats ou doivent être adaptés.

L'étude offre aux universitaires et aux chercheurs économiques une information nouvelle sur un élément de plus en plus utilisé dans la gestion des finances personnelles. Quant au public, l'importance de l'agriculture, comme maillon de la chaîne agro-alimentaire, est une raison pouvant justifié l'intérêt de celui-ci à la situation des gens qui en vivent.

Sujet de l'étude

Le sujet de cette étude est de déterminer quelle utilisation les **producteurs agricoles** canadiens font des REÉR. Les agriculteurs sont des **travailleurs autonomes**. Donc, contrairement aux **salariés**, ils n'ont pas accès à un régime enregistré de pension (R.E.P.) de leur employeur, mais, en contrepartie, peuvent accumuler des actifs immobilisés. Aussi, dès la mise en place du REÉR en 1957, un de ses buts était de permettre aux gens qui ne pouvaient pas bénéficier des avantages fiscaux des travailleurs participant à un tel régime (R.E.P.) chez leur employeur de se bâtir une caisse de retraite. Ces différences sont la base de l'hypothèse que les agriculteurs font une utilisation différente des REÉR contrairement aux salariés. En plus de comparaisons entre les agriculteurs et les autres catégories de travailleurs (salariés, **entrepreneurs**, **professionnels**, **employés à commission** et **pêcheurs**), une analyse détaillée des caractéristiques des agriculteurs cotisant aux REÉR sera effectuée.

Revue de la littérature

Selon la documentation consultée, aucune étude ne s'est attardée à l'utilisation que les agriculteurs canadiens font des REÉR. Toutefois, d'autres

études ont regardé l'utilisation des REÉR et certaines conclusions peuvent éclairer la démarche utilisée ici.

Une de ces études (Frenken, 1990) liste un certain nombre de facteurs décrivant les contribuables susceptibles de cotiser aux REÉR. Un facteur déterminant est le niveau de revenu. L'auteur a démontré que les gens gagnant 50 000 $ et plus par année (l'année étudiée ici était 1987) étaient plus enclins à cotiser aux REÉR. La deuxième variable identifiée par l'auteur est l'âge. Il en conclut que la «probabilité qu'un déclarant cotise à un REÉR augmente avec l'âge, du moins jusqu'à 59 ans. Après 59 ans, le taux de participation diminue.» De plus, c'est le groupe de la cinquantaine qui ont versé la plus grande part (22 %) des cotisations pour l'année étudiée. La source de revenu est le troisième facteur. Selon que la principale source de revenu d'un déclarant provient d'un travail rémunéré ou d'un travail indépendant, la participation aux REÉR est différente. À titre d'exemple, les «membres de professions libérales et les vendeurs indépendants, bien qu'ils ne constituent que 3 % des déclarants, représentent 5 % des cotisants des REÉR et avaient versé 10 % des cotisations. Leur cotisation moyenne était presque deux fois plus élevée que celle des autres cotisants.»

Dans une autre étude (Frenken et Maser, 1993) et en utilisant des données pour l'année 1991, les auteurs confirment que les variables revenu (60 000 $ et plus) et âge (augmentation jusqu'à 60 ans) demeurent des éléments déterminant de la cotisation aux REÉR.

L'utilisation des données de l'année 1993 renforcent l'importance accordée aux variables revenu et âge (Frenken, 1995b). L'auteur note que l'«âge et le revenu jouent un rôle important dans la décision de cotiser et dans le pourcentage d'utilisation des droits de cotisation. Les déclarants plus âgés et ceux dont les revenus sont élevés sont plus portés à utiliser au maximum les possibilités offertes que les déclarants plus jeunes ou moins fortunés, parce qu'ils disposent généralement d'un revenu discrétionnaire plus élevé et sont davantage incités à réduire l'impôt à payer.»

Dans son étude sur les gens qui épargne pour la retraite, Maser (1995) souligne que le «taux de participation [à un R.E.P. ou à un REÉR] a été très élevé chez ceux dont le revenu annuel moyen était de 30 000 $ ou plus pendant ces trois années [1991 à 1993] : 94 % ont participé à un REP ou cotisé à un REER, ou les deux, pendant au moins l'une des années, et 83 % au cours de chacune des trois années.» Elle ajoute que la situation est fort différente pour les gens dont le revenu moyen était inférieur à 20 000 $, tandis que ceux dont le revenu oscillaient entre 20 000 et 29 999 $ vivaient une situation se situant entre celles des deux groupes ci-dessus.

Cadre analytique

La méthodologie retenue est essentiellement basée sur la comparaison entre le groupe à l'étude et d'autres catégories de travailleurs ou de producteurs

agricoles. L'objectif poursuivi est de tracer le portrait le plus complet possible de la situation des agriculteurs face aux REÉR.

Les variables importantes des études citées dans la partie précédente seront reprises au cours des pages qui suivent. L'**âge** des cotisants est l'une d'elle. Le revenu sera étudié d'une façon un peu particulière. En effet, il sera question du **revenu gagné** qui est le revenu servant au calcul des **droits de cotisation à un REÉR**. Les catégories de travailleurs telles que listées auparavant et les catégories de producteurs agricoles (temps plein versus temps partiel) sont d'autres variables importantes de l'étude. Pour chacune des catégories, des données au niveau provincial seront également analysées. Finalement, considérant que les producteurs agricoles sont le principal sujet de cette étude, des données sur les cotisations aux REÉR par type de ferme et classe de vente seront présentées.

Sources de données

Les deux types d'information énumérés ci-dessus proviennent de deux sources de données distinctes. Pour ce qui est des données sur les cotisations aux REÉR et les caractéristiques connexes, celles-ci proviennent du fichier **Cotisants à un REER** de la Division des données régionales et administratives. La seconde source de données utilisée est celle du **Programme des données fiscales** de la Division de l'agriculture. Pour les besoins de l'étude, les données de l'année 1994, dernière année complète disponible, seront utilisées.

Les producteurs agricoles et les autres catégories de travailleurs

Depuis le début de la présente décennie, la proportion des cotisants aux REÉR en fonction du nombre de **déclarants** est en progression constante (tableau 1). De 22 % en 1990, elle s'établit à 27 % selon les données de 1994. Dans le même intervalle, la valeur moyenne des cotisations par cotisant a été multiplié par un facteur de 1,4 passant de 2 781 $ à 3 915 $. Pour ce qui est des déclarants ayant rapporté des revenus d'agriculture sur leur déclaration de revenus, leur proportion de cotisants aux REÉR a également augmenté (tableau 2). Celle-ci est passée de 29 % à près de 34 %. Leur cotisation moyenne a également augmenté de 1 100 $. En 1990, les cotisants de ce groupe déposait 3 252 $ en moyenne dans leurs REÉR alors qu'ils en mettaient pour 4 319 $ en 1994. Même si les valeurs concernant les déclarants ayant rapporté des revenus d'agriculture sont plus élevées que pour l'ensemble des déclarants canadiens, elles indiquent, néanmoins, la même réalité. Les cotisants aux REÉR sont de plus en plus nombreux et ceux-ci déposent des sommes de plus en plus importantes dans leur compte.

Tableau 1 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, Canada, 1990 à 1994 (dollars courants)

ANNÉES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
1990	17 980 500	4 036 950	22,45	11 226 651	2 781
1991	18 372 610	4 596 030	25,02	14 647 967	3 187
1992	18 775 710	4 792 830	25,53	16 050 274	3 349
1993	19 469 430	5 140 200	26,40	19 227 541	3 741
1994	19 529 270	5 334 690	27,32	20 883 715	3 915

Source : Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REER, 1990 à 1994.

Tableau 2 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, pour les déclarants ayant déclaré des revenus d'agriculture, Canada, 1990 à 1994 (dollars courants)[1]

ANNÉES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
1990	369 240	108 075	29,27	351 475	3 252
1991	364 650	111 705	30,63	367 674	3 291
1992	364 120	115 175	31,63	406 574	3 530
1993	369 125	119 335	32,33	479 372	4 017
1994	372 105	125 770	33,80	543 259	4 319

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1990 à 1994.

Avec les définitions retenues le nombre de déclarants conservés pour fin d'analyse a chuté de 19,5 à 14,2 millions (tableaux 1 et 3). Ce qui signifie que près des trois quart (73 %) des déclarants sont gardés. Toutefois, 97 % des cotisants à un REÉR demeurent dans cette population restreinte. Ce qui est logique puisque le revenu gagné servant au calcul des cotisations aux REÉR est principalement constitué du **revenu d'emploi**.

En 1994, les salariés canadiens constituent la plus grande part de déclarants (89 %) et des cotisants aux REÉR (90 %) (tableau 3). Toutefois, ce sont les professionnels qui cotisent le plus aux REÉR (61 %) et qui y déposent la somme moyenne la plus élevée (8 966 $). Quant à notre groupe cible, les agriculteurs, ils ont le deuxième plus faible taux de participation aux REÉR (27 %) des six groupes répertoriés. Seuls les pêcheurs (25 %) participent moins en proportion. Les agriculteurs cotisants ont également la deuxième plus faible valeur en ce qui a trait à la cotisation moyenne à un REÉR (4 072 $). Ils ne sont suivis

[1]Les valeurs provenant du «Programme des données fiscales» de la Division de l'agriculture sont extraites sous forme d'estimation. Cela explique en grande partie les différences pouvant être observées entre les données comparables provenant de cette source et du fichier «Cotisants à un REER» de la Division des données régionales et administratives. La liste des coefficients de variation est présentée à l'annexe B. De plus, il est possible que les sommes des données présentées dans les tableaux provenant du «Programme des données fiscales» ne s'additionnent pas aux totaux.

que par les salariés (3 700 $). Cependant, pour ces derniers, l'existence d'un **facteur d'équivalence**, qui vient réduire la valeur de la cotisation maximale qu'ils peuvent verser dans un REÉR, peut expliquer cette faible cotisation moyenne.[2]

Tableau 3 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par catégorie de travailleurs, Canada, 1994

CATÉGORIES DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
Salarié	12 628 600	4 665 930	36,95	17 265 770	3 700
Entrepreneur	916 390	259 170	28,28	1 118 561	4 316
Professionnel	202 480	124 170	61,32	1 113 330	8 966
Empl. à com.	76 370	25 970	34,01	139 652	5 377
Pêcheur	38 220	9 390	24,57	41 546	4 424
Tr. aut. (- agr.)	1 233 460	418 700	33,95	2 413 089	5 763
Agriculteur	300 200	82 270	27,41	335 005	4 072
Total	14 162 260	5 166 900	36,48	20 013 864	3 873

Source : Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REER, 1994.

La situation par province est présentée au tableau 4. Évidemment, ici aussi, les salariés constituent le plus fort contingent de travailleurs pour chaque province et les professionnels sont ceux qui participent le plus et déposent les plus fortes sommes aux REÉR. C'est en Saskatchewan que les producteurs agricoles participent le plus aux REÉR (31 %), tandis que le taux le plus bas se trouvent à Terre-Neuve (16 %). Qui plus est c'est dans ces deux provinces où se trouvent respectivement le plus grand (69 690) et le plus petit (310) nombre de producteurs agricoles. Exception faite du Nouveau-Brunswick (20 %), les taux de participation des autres provinces se situent tous entre 24 % et 29 %. Donc, près du taux national. C'est au Québec que les agriculteurs contribuent le moins aux REÉR avec 3 171 $ en moyenne. Les agriculteurs terre-neuviens se situent à l'autre bout du spectre avec une contribution moyenne de 6 400 $.

[2]Selon M. Hubert Frenken, spécialiste des REÉR et des régimes de retraite à Statistique Canada, près de la moitié des salariés possèdent un facteur d'équivalence. C'est tout le contraire pour les travailleurs autonomes dont très peu en possèdent. Pour cette raison, le facteur d'équivalence n'est pas étudié dans la première partie des résultats.

Tableau 4 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par province et catégorie de travailleurs, Canada, 1994

CATÉGORIES DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
TER.-NEUVE					
Salarié	234 390	53 780	22,94	182 890	3 401
Entrepreneur	8 070	1 830	22,68	6 885	3 762
Professionnel	1 710	1 190	69,59	12 734	6 958
Empl. à com.	650	200	30,77	1 091	5 455
Pêcheur	12 520	2 830	22,60	11 655	4 118
Tr. aut. (- agr.)	22 951	6 050	26,36	32 365	5 350
Agriculteur	310	50	16,13	320	6 400
Total	257 650	59 880	23,24	215 575	3 600
ÎLE-DU-P.-ÉD.					
Salarié	60 160	15 270	25,38	52 327	3 427
Entrepreneur	3 600	890	24,72	3 464	3 892
Professionnel	560	330	58,93	3 324	10 073
Empl. à com.	140	50	35,71	257	5 140
Pêcheur	2 320	810	34,91	3 521	4 347
Tr. aut. (- agr.)	6 620	2 080	31,42	10 566	5 080
Agriculteur	2 030	580	28,57	2 800	4 828
Total	68 810	17 930	26,06	65 693	3 664
N.-ÉCOSSE					
Salarié	395 320	115 590	29,24	407 305	3 524
Entrepreneur	22 740	5 660	24,89	22 305	3 941
Professionnel	4 610	2 930	63,56	28 817	9 835
Empl. à com.	1 220	460	37,70	2 458	5 343
Pêcheur	9 080	2 240	24,67	11 125	4 967
Tr. aut. (- agr.)	37 650	11 290	29,99	64 705	5 731
Agriculteur	3 030	740	24,42	3 545	4 791
Total	436 000	127 620	29,27	475 753	3 728
N.-BRUNS.					
Salarié	336 040	87 080	25,91	282 805	3 248
Entrepreneur	18 520	4 380	23,65	26 984	6 161
Professionnel	3 040	1 780	58,55	16 201	9 102
Empl. à com.	1 040	370	35,58	1 703	4 603
Pêcheur	2 720	620	22,79	2 054	3 313
Tr. aut. (- agr.)	25 380	7 150	28,17	46 942	6 565
Agriculteur	2 280	460	20,18	1 585	3 446
Total	363 640	94 690	26,04	331 332	3 499
QUÉBEC					
Salarié	3 165 220	1 105 600	34,93	3 498 290	3 164
Entrepreneur	172 620	42 430	24,58	152 085	3 584
Professionnel	57 000	34 260	60,11	294 436	8 594
Empl. à com.	19 780	6 730	34,02	31 318	4 653
Pêcheur	1 440	350	24,31	1 320	3 771
Tr. aut. (- agr.)	250 840	83 770	33,40	479 159	5 720
Agriculteur	37 110	10 480	28,24	33 234	3 171
Total	3 453 170	1 199 850	34,75	4 010 683	3 343

Tableau 4 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par province et catégorie de travailleurs, Canada, 1994 (suite)

CATÉGORIES DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
ONTARIO					
Salarié	4 751 200	1 824 710	38,41	7 265 694	3 982
Entrepreneur	357 320	103 010	28,83	468 416	4 547
Professionnel	84 930	53 410	62,89	500 901	9 378
Empl. à com.	29 050	10 530	36,25	58 294	5 536
Pêcheur	340	70	20,59	307	4 386
Tr. aut. (- agr.)	471 640	167 020	35,41	1 027 918	6 154
Agriculteur	71 860	19 930	27,73	88 170	4 424
Total	5 294 700	2 011 660	37,99	8 381 782	4 167
MANITOBA					
Salarié	463 670	176 840	38,14	583 141	3 298
Entrepreneur	37 030	11 340	30,62	44 687	3 941
Professionnel	6 630	4 210	63,50	38 664	9 184
Empl. à com.	2 290	970	42,36	5 080	5 237
Pêcheur	930	70	7,53	187	2 671
Tr. aut. (- agr.)	46 880	16 590	35,39	88 618	5 342
Agriculteur	32 700	7 840	23,98	29 693	3 787
Total	543 250	201 270	37,05	701 452	3 485
SASKATCH.					
Salarié	372 090	147 250	39,57	471 049	3 199
Entrepreneur	32 510	9 980	30,70	37 399	3 747
Professionnel	4 590	2 970	64,71	27 622	9 300
Empl. à com.	2 120	900	42,45	5 047	5 608
Pêcheur	200	10	5,00	51	5 100
Tr. aut. (- agr.)	39 420	13 860	35,16	70 119	5 059
Agriculteur	69 690	21 690	31,12	86 729	3 999
Total	481 200	182 800	37,99	627 897	3 435
ALBERTA					
Salarié	1 212 900	487 180	40,17	1 941 549	3 985
Entrepreneur	105 380	30 900	29,32	133 762	4 329
Professionnel	12 690	7 300	57,53	57 859	7 926
Empl. à com.	6 270	...	...	...	...
Pêcheur	140	...	...	...	...
Tr. aut. (- agr.)	124 480	...	...	...	...
Agriculteur	66 100	16 950	25,64	71 643	4 227
Total	1 403 480	542 330	38,64	2 204 813	4 065
COL.-BRITAN.					
Salarié	1 593 950	639 780	40,14	2 523 123	3 944
Entrepreneur	156 190	48 070	30,78	219 193	4 560
Professionnel	26 350	15 600	59,20	131 134	8 406
Empl. à com.	13 770	5 760	41,83	34 404	5 973
Pêcheur	8 430	2 390	28,35	11 326	4 739
Tr. aut. (- agr.)	204 740	71 820	35,08	396 057	5 515
Agriculteur	15 040	3 550	23,60	17 286	4 869
Total	1 813 730	715 150	39,43	2 936 466	4 106

Source : Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REER, 1994.

Néanmoins, pour les producteurs agricoles, leur situation dans leur province respective diffère du portrait national. Dans quatre provinces, les agriculteurs

possèdent le taux de participation aux REÉR le plus bas des six catégories de travailleurs. Ces provinces sont Terre-Neuve (16 %), la Nouvelle-Écosse (24 %), le Nouveau-Brunswick (20 %) et la Colombie-Britannique (24 %). Au mieux, les producteurs agricoles arrivent au quatrième rang dans deux provinces, l'Île-du-Prince-Édouard (29 %) et le Québec (28 %). Les agriculteurs de Terre-Neuve occupent la deuxième place de tous les groupes de travailleurs de leur province pour ce qui est de la valeur moyenne de cotisation (6 400 $). Ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (4 828 $) et de la Colombie-Britannique (4 869 $) arrivent au troisième rang dans leur province respective. Seuls les producteurs du Québec (3 171 $) évitent le dernier rang de justesse en devançant les salariés (3 164 $) de leur province de quelques dollars.

Comme la revue de la littérature l'a si bien démontré, le revenu détermine fortement la participation aux REÉR. C'est ce que présente avec éloquence le tableau 5. Pour toutes les catégories de travailleurs, le revenu gagné moyen des cotisants aux REÉR est plus élevé que celui de l'ensemble de leurs collègues du même groupe. Pour les producteurs agricoles, les cotisants aux REÉR ont un revenu gagné moyen (21 777 $) qui est le double de l'ensemble des producteurs (10 921 $). Ainsi, les mieux nantis seraient ceux qui profitent le plus des REÉR.

Tableau 5 : Revenu gagné moyen des déclarants et des cotisants aux REÉR, par catégorie de travailleurs, Canada, 1994

CATÉG. DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLA-RANTS (nombre)	REVENU GAGNÉ ('000 $)	REVENU GAGNÉ MOYEN ($)	COTI-SANTS (nombre)	REVENU GAGNÉ ('000 $)	REVENU GAGNÉ MOYEN ($)
Salarié	12 628 600	336 498 988	26 646	4 665 930	185 478 985	39 752
Entrepr.	916 390	12 203 570	13 317	259 170	6 792 990	26 211
Profession.	202 480	11 671 810	57 644	124 170	10 250 854	82 555
Empl. com.	76 370	1 381 069	18 084	25 970	911 392	35 094
Pêcheur	38 220	598 271	15 653	9 390	243 307	25 911
Tr. a. (- agr.)	1 233 460	25 854 720	20 961	418 700	18 198 543	43 464
Agriculteur	300 200	3 278 575	10 921	82 270	1 791 593	21 777
Total	14 162 260	365 632 283	25 817	5 166 900	205 469 121	39 766

Source : Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REER, 1994.

Toutefois, ce tableau renferme une information encore plus pertinente si on le jumelle avec le tableau 3. Si on excepte les salariés à cause du facteur d'équivalence, il y a une relation parfaite entre le revenu gagné moyen des divers travailleurs et leurs cotisations aux REÉR. C'est-à-dire que plus le revenu gagné moyen augmente plus la cotisation moyenne augmente (légère différence entre les entrepreneurs et les pêcheurs). De plus, si on émet l'hypothèse que le facteur d'équivalence de ces travailleurs est nul (voir la note 2), les droits de cotisation à un REÉR pour l'année en cours est seulement déterminé par l'équation revenu gagné multiplié par dix-huit pour cent. Pour chaque catégorie de travailleurs, en tenant compte des cotisants aux REÉR seulement, cela donne les plafonds de déduction suivants : entrepreneur (4 718 $), professionnel (14 860 $[3]), employé à

[3]En réalité le plafond de ce groupe de travailleurs est de 13 500 $. Le plafond de déduction est le plus petit de 13 500 $ ou 18 % du revenu gagné pour 1994. Donc, pour les travailleurs dont le

commission (6 317 $), pêcheur (4 664 $) et agriculteur (3 920 $). Ces données illustrent que seuls les producteurs agricoles dépassent leur plafond de déduction moyen. Celui-ci est de 3 920 $ et leur cotisation moyenne est de 4 072 $. Ce qui signifie qu'ils dépassent leur plafond de 4 %.[4]

L'autre variable maintes fois nommée dans les études consultées est l'âge[5] (tableau 6). Jusqu'à 64 ans, les travailleurs, toutes catégories confondues, participent de plus en plus aux REÉR à mesure qu'ils avancent en âge. On peut même ajouter que c'est à partir de 25 ans que le démarrage se fait autant pour les niveaux de participation que pour la valeur moyenne des cotisations versées. Les agriculteurs canadiens sont fidèles aux conclusions sur l'impact de l'âge sur les cotisations aux REÉR. De 25 à 64 ans, le taux de participation augmente régulièrement pour chaque groupe d'âge (de 29 % à 34 %) alors que la valeur moyenne des cotisations augmente d'environ 500 $ pour les mêmes groupes (de 3 223 $ à 4 720 $). Ce qui peut sembler plus surprenant, par contre, c'est que même si le taux de participation diminue à partir de 65 ans (28 %), la valeur moyenne des cotisations, elle, demeure très élevée à 4 216 $. Toutefois, ce phénomène n'est pas unique aux producteurs agricoles puisque les autres catégories de travailleurs ont également de fortes valeurs de cotisations moyennes, malgré une baisse du taux de participation. Finalement, tout comme pour la ventilation par province, celle par groupe d'âge confirme que les producteurs agricoles ne possèdent pas le plus fort taux de participation aux REÉR ni y déposent les plus fortes cotisations. Au mieux, ils arrivent au troisième rang des six catégories de travailleurs pour le taux de participation (15 %) et la cotisation moyenne (2 280 $) chez les moins de 25 ans.

---

revenu gagné est supérieur à 75 000 $ (75 000 x 0,18 = 13 500), le plafond de déduction est de 13 500 $.

[4]Il peut sembler illogique, au premier abord, que le plafond de cotisation permis aux REÉR soit dépassé. Toutefois, cela peut s'expliquer par le phénomène suivant. Depuis 1991, la loi a été modifiée pour permettre aux cotisants d'utiliser les droits de cotisation des années antérieures qui n'avaient pas été utilisés. Aussi, lors de l'année étudiée, la loi permettait aux cotisants de déposer une somme additionnelle pouvant aller jusqu'à 8 000 $ dans leur compte REÉR. Cette dernière disposition a été modifié lors du budget fédéral du 27 février 1995 et c'est maintenant la somme de 2 000 $ qu'un cotisant peut déposer en trop. Néanmoins, cette somme additionnelle n'apparaît pas sur les formulaires d'impôt T1.

[5]En 1994, les cotisants aux REÉR devaient retirer les sommes déposées dans leur compte REÉR l'année de leur 71^{e} anniversaire de naissance. Le budget fédéral du 6 mars 1996 a ramené cette limite d'âge à 69 ans.

Tableau 6 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par groupe d'âge et catégorie de travailleurs, Canada, 1994

CATÉGORIES DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
< 25 ANS					
Salarié	2 124 850	226 910	10,68	336 871	1 485
Entrepreneur	37 230	5 080	13,64	10 964	2 158
Professionnel	1 020	910	89,22	2 078	2 284
Empl. à com.	3 390	520	15,34	1 038	1 996
Pêcheur	4 030	430	10,67	1 316	3 060
Tr. aut. (- agr.)	45 670	6 940	15,20	15 396	2 218
Agriculteur	8 740	1 330	15,22	3 033	2 280
Total	2 179 260	235 180	10,79	355 300	1 511
25 À 34 ANS					
Salarié	3 430 450	1 185 670	34,56	3 194 812	2 695
Entrepreneur	203 670	48 990	24,05	166 601	3 401
Professionnel	37 990	20 770	54,67	148 618	7 155
Empl. à com.	14 000	4 770	34,07	19 248	4 035
Pêcheur	9 460	1 610	17,02	6 768	4 204
Tr. aut. (- agr.)	265 120	76 140	28,72	341 235	4 482
Agriculteur	38 830	11 190	28,82	36 069	3 223
Total	3 734 400	1 273 000	34,09	3 572 116	2 806
35 À 44 ANS					
Salarié	3 373 250	1 424 860	42,24	4 933 854	3 463
Entrepreneur	276 670	79 850	28,86	334 397	4 188
Professionnel	66 880	43 440	64,95	400 675	9 224
Empl. à com.	21 670	8 370	38,62	44 876	5 362
Pêcheur	10 310	2 340	22,70	10 364	4 429
Tr. aut. (- agr.)	375 530	134 000	35,68	790 312	5 898
Agriculteur	61 630	19 880	32,26	75 149	3 780
Total	3 810 410	1 578 740	41,43	5 799 315	3 673
45 À 54 ANS					
Salarié	2 371 250	1 177 030	49,64	4 863 900	4 132
Entrepreneur	211 730	68 420	32,31	307 530	4 495
Professionnel	49 670	32 720	65,87	312 990	9 566
Empl. à com.	19 890	8 060	40,52	45 865	5 690
Pêcheur	7 980	2 070	25,94	9 075	4 384
Tr. aut. (- agr.)	289 270	111 270	38,47	675 460	6 070
Agriculteur	55 550	18 770	33,79	79 891	4 256
Total	2 716 070	1 307 070	48,12	5 619 251	4 299
55 À 64 ANS					
Salarié	1 086 900	571 540	52,58	3 408 576	5 964
Entrepreneur	129 500	44 010	33,98	218 410	4 963
Professionnel	26 530	17 900	67,47	173 879	9 714
Empl. à com.	10 940	4 660	42,60	27 663	5 936
Pêcheur	4 800	1 320	27,50	5 634	4 268
Tr. aut. (- agr.)	171 770	67 890	39,52	425 586	6 269
Agriculteur	59 950	20 270	33,81	95 674	4 720
Total	1 318 620	659 700	50,03	3 929 836	5 957

Tableau 6 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par groupe d'âge et catégorie de travailleurs, Canada, 1994 (suite)

CATÉGORIES DE TRAVAIL-LEURS	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
65 ANS ET +					
Salarié	241 930	79 940	33,04	527 757	6 602
Entrepreneur	57 580	12 850	22,32	69 879	5 438
Professionnel	17 380	8 440	48,56	75 932	8 997
Empl. à com.	6 480	2 040	31,48	13 393	6 565
Pêcheur	1 640	290	17,68	1 088	3 752
Tr. aut. (- agr.)	83 080	23 620	28,43	160 292	6 786
Agriculteur	75 520	10 850	14,37	45 741	4 216
Total	400 530	114 410	28,56	733 790	6 414

Source : Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REER, 1994.

Cette comparaison des habitudes de cotisation aux REÉR entre les producteurs agricoles permet de dégager quelques constats. Les producteurs agricoles participent très peu aux REÉR. Ils ont un des taux les plus bas des différentes catégories de travailleurs. De plus, ils y déposent la plus faible somme moyenne par cotisant si on exclut les salariés. Toutefois, puisqu'ils possèdent le plus faible revenu moyen par cotisant, cela explique en grande partie les montants peu élevés qui sont cotisés aux REÉR. Finalement, comme tous les autres travailleurs, les agriculteurs canadiens cotisent plus aux REÉR lorsque leurs revenus sont plus élevés et qu'ils avancent en âge jusqu'au moment de la retraite.

Les producteurs agricoles entre eux

Dans la première partie de cette étude, les producteurs agricoles ont été définis comme ceux ayant un revenu d'emploi composé à plus de 50 % de revenus d'agriculture. On peut émettre l'hypothèse que ceux-ci font non seulement de l'agriculture leur principal gagne-pain, mais qu'ils s'y consacrent à temps plein. Ainsi, pour cette seconde partie, ils seront nommés «producteurs agricoles à temps plein». Toutefois, les autres déclarants ayant rapporté des revenus agricoles ne sont pas à négliger. Le fait que leur revenu d'agriculture ait constitué moins de la moitié de leurs revenus d'emploi peut s'expliquer, entre autres, par le fait qu'ils aient connu une moins bonne année, c'est-à-dire une récolte moindre ou des prix reçus plus faibles, lors de celle retenue pour l'étude. Une autre explication peut être qu'il s'agit d'agriculteurs à temps partiel. Même si ce sont généralement des exploitations agricoles générant des ventes moindres que celles des agriculteurs faisant de l'agriculture leur principale activité, le phénomène est du moins assez important en terme de nombre pour être étudié. Dans la même veine, ce second groupe sera nommé «producteurs agricoles à temps partiel» pour cette seconde partie.

Selon les définitions retenues, trois agriculteurs canadiens sur cinq travaillaient à temps plein sur sa ferme en 1994 (tableau 7). Toutefois, leur

participation aux REÉR est moins importante que leurs collègues à temps partiel. À peine plus d'un agriculteur à temps plein sur quatre (26 %) a participé à un REÉR contre 46 % pour les agriculteurs à temps partiel. Néanmoins, l'écart entre leurs valeurs moyennes des cotisations est moins grande. Les agriculteurs à temps plein ont déposé dans leur compte une moyenne de 4 054 $, tandis que les agriculteurs à temps partiel ont placé en moyenne la somme de 4 550 $.

Tableau 7 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉGORIES DE PRODUCT. AGRICOLES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
À temps partiel	146 710	67 415	45,95	306 725	4 550
À temps plein	225 395	58 350	25,89	236 531	4 054
Total	372 105	125 770	33,80	543 259	4 319

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Ces tendances nationales au sujet du taux de participation des agriculteurs aux REÉR se vérifient dans chacune des provinces (tableau 8). L'écart le plus prononcé entre les deux se situe en Nouvelle-Écosse où un producteur agricole à temps plein sur cinq a participé aux REÉR en 1994, tandis que plus de la moitié (52 %) des agriculteurs à temps partiel de cette province ont posé le même geste. Cependant, c'est dans la province voisine, l'Île-du-Prince-Édouard, que l'on retrouve l'écart le plus petit entre les deux catégories. Il est de moins de 10 %. Quant aux valeurs moyennes des cotisations, les agriculteurs à temps partiel ne détiennent pas l'avantage sur leurs collègues à temps plein dans chacune des provinces. Ainsi, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, ce sont les producteurs agricoles à temps plein qui ont contribué le plus aux REÉR en moyenne. De plus, dans toutes les autres provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la différence entre les deux groupes est de moins de 210 $.

Tableau 8 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par province et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉGORIES DE PRODUCT. AGRICOLES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
TER.-NEUVE					
À temps partiel	310	100	32,26	429	4 293
À temps plein	275	...	...	...	...
Total	585	150	25,64	753	5 017
ÎLE-DU-P.-ÉD.					
À temps partiel	965	325	33,68	1 611	4 958
À temps plein	1 615	390	24,15	1 904	4 882
Total	2 585	720	27,85	3 524	4 894
N.-ÉCOSSE					
À temps partiel	1 695	880	51,92	3 823	4 345
À temps plein	2 285	465	20,35	2 407	5 177
Total	3 985	1 350	33,88	6 243	4 624
N.-BRUNS.					
À temps partiel	1 545	670	43,37	2 153	3 214
À temps plein	1 785	345	19,33	1 332	3 862
Total	3 330	1 010	30,33	3 486	3 452
QUÉBEC					
À temps partiel	13 425	5 945	44,28	19 795	3 330
À temps plein	28 715	8 130	28,31	25 376	3 121
Total	42 135	14 080	33,42	45 168	3 208
ONTARIO					
À temps partiel	37 545	18 390	48,98	81 131	4 412
À temps plein	53 440	12 785	23,92	55 512	4 342
Total	90 990	31 180	34,27	136 652	4 383
MANITOBA					
À temps partiel	13 320	4 965	37,27	17 373	3 499
À temps plein	22 025	5 730	26,02	21 601	3 770
Total	35 340	10 690	30,25	38 969	3 645
SASKATCH.					
À temps partiel	25 925	12 230	47,17	51 173	4 184
À temps plein	55 970	16 940	30,27	68 060	4 018
Total	81 890	29 175	35,63	119 227	4 087
ALBERTA					
À temps partiel	36 920	16 625	45,03	78 530	4 724
À temps plein	48 115	11 205	23,29	51 016	4 553
Total	85 030	27 835	32,74	129 536	4 654
COL.-BRITAN.					
À temps partiel	15 050	7 280	48,37	50 688	6 963
À temps plein	11 190	2 310	20,64	9 017	3 903
Total	26 235	9 590	36,55	59 702	6 225

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Il est intéressant de savoir quelle utilisation les producteurs agricoles font des REÉR. Comme l'illustre le tableau 9, des différences existent entre les producteurs à temps plein et ceux à temps partiel. Pour l'ensemble des producteurs déclarants, le revenu gagné moyen de ceux à temps partiel est trois fois et demi celui de leurs confrères à temps plein. De plus, pour les premiers, leur facteur d'équivalence moyen dépasse les 1 600 $ alors qu'il est d'une valeur

infime pour les seconds[6]. Toutefois, malgré toutes ces différences, les agriculteurs à temps plein utilisaient que 66 % de leur plafond contre 69 % pour ceux à temps partiel en 1994. Donc, les agriculteurs à temps plein contribuent moins que leurs collègues à temps partiel, mais cela semble s'expliquer, en partie, par le fait que le plafond de cotisation est très différent dans chacun des cas.

Tableau 9 : Utilisation des REÉR par les producteurs agricoles, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	REVENU GAGNÉ MOYEN ($)	PLAFOND MOYEN ($)	FACTEUR D'ÉQUIVA-LENCE MOYEN ($)	COTISA-TION MOYENNE ($)	PART UTILISÉE DU PLA-FOND (%)
Temps part.	146 710	30 298	5 454	1 661	2 091	68,79
Temps plein	225 395	8 876	1 598	7	1 049	66,08
Total	372 105	17 323	3 118	659	1 460	67,96

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Si on pousse l'analyse un peu plus loin et qu'on s'attarde uniquement à l'ensemble des producteurs cotisants, le portrait est tout aussi frappant (tableau 10). En valeur absolue, le revenu gagné moyen, le plafond moyen, le facteur d'équivalence moyen et la cotisation moyenne sont plus élevés pour les agriculteurs à temps partiel cotisant que pour les agriculteurs à temps plein cotisant. Cependant, les producteurs à temps partiel n'utilisaient que 91 % de leur plafond en 1994. Durant la même année, pour les producteurs à temps plein, ce plafond est dépassé par plus de 16 %.

Tableau 10 : Utilisation des REÉR par les producteurs agricoles ayant cotisé, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	COTI-SANTS (nombre)	REVENU GAGNÉ MOYEN ($)	PLAFOND MOYEN ($)	FACTEUR D'ÉQUIVA-LENCE MOYEN ($)	COTISA-TION MOYENNE ($)	PART INUTILISÉE DU PLA-FOND (%)
Temps part.	67 415	40 306	7 255	2 064	4 550	91,16
Temps plein	58 350	19 410	3 494	12	4 054	116,37
Total	125 770	30 610	5 510	1 112	4 319	98,57

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

À l'exception des personnes âgées de 65 ans et plus, plus ils avancent en âge, plus les agriculteurs canadiens participent aux REÉR et y déposent des sommes de plus en plus importantes (tableau 11). Quoique l'on observe un léger fléchissement dans le taux de participation pour les agriculteurs de 55 à 64 ans, l'évolution est constante à travers les groupes d'âge. Il est intéressant de noter

[6]Cette information confirme, dans une certaine mesure, notre hypothèse de départ. Elle stipulait que les agriculteurs à temps partiel sont ceux dont moins de la moitié du revenu salarial provient de l'agriculture. Or, les agriculteurs, comme les autres travailleurs autonomes, n'ayant pas accès à un régime de pension de leur employeur, ils n'ont pas de facteur d'équivalence à inscrire sur leur formulaire T1 ou très peu ont à le faire. En contrepartie, pour les salariés, la quasi-totalité d'entre eux ont un facteur d'équivalence. Ce qui suggère que les agriculteurs à temps partiel sont principalement des salariés.

que pour les producteurs agricoles à temps plein, peu importe le groupe d'âge, aucun n'a un taux de participation franchissant le cap de 32 %. Ce qui, dans tous les cas, est inférieur au taux de participation de l'ensemble des producteurs qui est de 34 %. Quant à la cotisation moyenne, elle augmente constamment. Elle passe de 2 295 $ pour les agriculteurs de moins de 25 ans à temps partiel à 6 066 $ pour les producteurs de 55 à 64 ans à temps partiel. Pour les agriculteurs à temps plein, ceux âgés de 25 ans cotisent une moyenne de 2 553 $ contre 4 863 $ pour le groupe allant de 55 à 64 ans.

Tableau 11 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par groupe d'âge et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉGORIES DE PRODUCT. AGRICOLES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
< 25 ANS					
À temps partiel	4 740	1 365	28,80	3 132	2 295
À temps plein	3 655	660	18,06	1 685	2 553
Total	8 395	2 015	24,00	4 817	2 391
25 À 34 ANS					
À temps partiel	28 030	11 890	42,42	40 470	3 404
À temps plein	23 635	6 820	28,86	22 271	3 265
Total	51 665	18 710	36,21	62 741	3 353
35 À 44 ANS					
À temps partiel	46 380	21 160	45,62	86 755	4 100
À temps plein	39 845	12 355	31,01	47 476	3 843
Total	86 225	33 515	38,87	134 231	4 005
45 À 54 ANS					
À temps partiel	42 435	21 845	51,48	110 065	5 038
À temps plein	41 780	13 340	31,93	53 663	4 023
Total	84 215	35 185	41,78	163 728	4 653
55 À 64 ANS					
À temps partiel	19 190	9 425	49,11	57 173	6 066
À temps plein	46 920	14 715	31,36	71 565	4 863
Total	66 110	24 140	36,51	128 738	5 333
65 ANS ET +					
À temps partiel	5 940	1 725	29,04	9 142	5 300
À temps plein	69 560	10 455	15,03	39 875	3 814
Total	75 500	12 180	16,13	49 017	4 024

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Deux autres variables méritent d'être mises en lumière pour compléter le portrait des producteurs agricoles. Il s'agit du type de ferme et de la classe de vente.

Comme pour les tableaux précédents, le tableau 12, sur les types de ferme, confirme que, peu importe l'exploitation agricole, les agriculteurs à temps partiel participe plus aux REÉR que ceux à temps plein. Toutefois, une information des plus intéressantes ressort de ce tableau. Pour l'ensemble des producteurs, les quatre productions ayant le plus fort taux de participation aux REÉR sont dans l'ordre : le tabac (46 %), la volaille et les œufs (41 %), les céréales et oléagineux

(38 %) et le lait (36 %). Qui plus est, en prenant en compte uniquement les agriculteurs à temps plein, les trois premières positions sont: le tabac (45 %), le lait (35 %) et la volaille et les œufs (34 %). Or, ces trois productions fonctionnent sous gestion de l'offre. Ce qui signifie que ces producteurs jouissent d'un revenu plus stable que leurs collègues des autres productions. Cela peut expliquer pourquoi ils sont plus portés à utiliser les REÉR. Leur situation se rapproche plus de celle d'un salarié que les membres des autres productions dont la situation se rapproche plus de celle d'un entrepreneur. Comme il a été vu au tableau 3, les entrepreneurs (28 %) ont un taux de participation à peine plus élevé que les agriculteurs (27 %). De plus, pour les producteurs à temps plein des autres productions, aucune n'a un taux de participation aux REÉR qui dépasse les 30 %.

Des types de ferme listés, quatre voient leurs producteurs ayant cotisé aux REÉR avoir une contribution moyenne qui est plus élevée pour les producteurs à temps plein que ceux à temps partiel. Ce sont : le porc (3 787 $ versus 4 435 $), la volaille et les œufs (4 650 $ versus 3 639 $), le tabac (5 073 $ versus 3 632 $) et la pomme de terre (4 509 $ versus 3 537 $). Toutes les productions ont des valeurs moyennes de cotisations assez près de la moyenne nationale, sauf les serres et les pépinières (10 968 $).

Tableau 12 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par type de ferme et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉGORIES DE PRODUCT. AGRICOLES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
LAITIÈRE					
À temps partiel	2 530	1 150	45,45	4 168	3 624
À temps plein	29 890	10 430	34,89	37 054	3 553
Total	32 415	11 575	35,71	41 215	3 561
BOVINE					
À temps partiel	51 630	21 615	41,87	94 472	4 371
À temps plein	58 275	10 540	18,09	38 577	3 660
Total	109 905	32 160	29,26	133 052	4 137
PORCINE					
À temps partiel	4 500	1 250	27,78	4 294	3 435
À temps plein	8 370	1 815	21,68	6 874	3 787
Total	12 870	3 070	23,85	11 168	3 638
VOL. & OEUF					
À temps partiel	3 690	1 715	46,48	6 240	3 639
À temps plein	3 385	1 160	34,27	5 394	4 650
Total	7 070	2 880	40,74	11 624	4 036
COM. BÉTAIL					
À temps partiel	1 135	320	28,19	867	2 708
À temps plein	2 430	...	...	...	...
Total	3 560	760	21,35	2 318	3 050
TABAC					
À temps partiel	305	165	54,10	599	3 632
À temps plein	1 885	855	45,36	4 337	5 073
Total	2 195	1 015	46,24	4 948	4 875
POMME DE T.					
À temps partiel	520	255	49,04	902	3 537
À temps plein	1 285	375	29,18	1 691	4 509
Total	1 810	635	35,08	2 601	4 096
FRUITS/LÉG.					
À temps partiel	6 555	3 120	47,60	13 373	4 286
À temps plein	7 845	1 725	21,99	7 072	4 100
Total	14 405	4 845	33,63	20 451	4 221
SER. ET PÉP.					
À temps partiel	2 080	940	45,19	14 602	15 534
À temps plein	2 670	...	...	...	...
Total	4 750	1 580	33,26	17 329	10 968
CÉR. & OL.					
À temps partiel	45 620	23 870	52,32	111 600	4 675
À temps plein	88 030	26 365	29,95	115 628	4 386
Total	133 645	50 240	37,59	227 215	4 523
AUT. FERMES					
À temps partiel	28 150	13 015	46,23	55 632	4 274
À temps plein	21 325	4 000	18,76	15 706	3 927
Total	49 480	17 020	34,40	71 342	4 192

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Quelques évidences se dégagent en ce qui concerne les comportements de cotisation aux REÉR des agriculteurs en fonction des ventes réalisées par leur exploitation (tableau 13).

Tableau 13 : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par classe de vente[7] et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉGORIES DE PRODUCT. AGRICOLES	DÉCLARANTS (nombre)	COTISANTS (nombre)	PROPORTION DES COTISANTS (%)	VALEUR TOTALE DES COTISA-TIONS ('000$)	VALEUR MOYENNE DES COTISA-TIONS ($)
< 10 000 $					
À temps partiel	67 360	32 340	48,01	155 623	4 812
À temps plein	45 300	5 160	11,39	21 539	4 174
Total	112 660	37 495	33,28	177 160	4 725
10 À 24 999 $					
À temps partiel	33 000	14 670	44,45	60 459	4 121
À temps plein	34 315	5 730	16,70	19 273	3 364
Total	67 320	20 395	30,30	79 738	3 910
25 À 49 999 $					
À temps partiel	20 795	9 640	46,36	42 299	4 388
À temps plein	31 590	6 920	21,91	28 080	4 058
Total	52 390	16 560	31,61	70 387	4 250
50 À 99 999 $					
À temps partiel	14 200	6 110	43,03	25 330	4 146
À temps plein	40 655	11 910	29,30	42 622	3 579
Total	54 860	18 025	32,86	67 958	3 770
100 À 249999$					
À temps partiel	9 155	3 790	41,40	18 274	4 822
À temps plein	55 390	21 520	38,85	86 339	4 012
Total	64 540	25 305	39,21	104 605	4 134
250 À 499999$					
À temps partiel	1 685	680	40,36	3 534	5 196
À temps plein	14 385	5 755	40,01	30 036	5 219
Total	16 075	6 435	40,03	33 580	5 218
500 000 $ & +					
À temps partiel	505	200	39,60	1 189	5 947
À temps plein	3 755	1 350	35,95	8 637	6 397
Total	4 270	1 545	36,18	9 851	6 376

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Pour les producteurs à temps plein, plus la classe de vente est élevée, plus leur taux de participation aux REÉR est élevé, sauf pour la classe de 500 000 $ et plus. C'est tout le contraire pour les agriculteurs à temps partiel où le taux de participation diminue avec l'augmentation des ventes de l'exploitation, sauf pour la classe allant de 10 000 à 24 999 $. Ceci est peu surprenant considérant que les agriculteurs à temps plein tirent la majeure partie de leur revenu d'emploi de leur exploitation contrairement aux agriculteurs à temps partiel. Pour ce qui est des valeurs moyennes des cotisations, ce n'est pas une tendance qui est remarquée, mais plutôt une démarcation. Pour les fermes ayant moins de 250 000 $ de vente, les cotisations moyennes aux REÉR, toutes catégories confondues, n'atteignent jamais 5 000 $. Pour les fermes avec 250 000 $ et plus de vente, aucune cotisation moyenne ne descend sous le seuil de 5 000 $. De plus, en bas de 250 000 $, ce sont les agriculteurs à temps partiel qui cotisent les plus fortes

[7] Il s'agit de ventes brutes.

sommes alors que l'inverse se produit pour des fermes ayant des ventes de 250 000 $ et plus.

Donc, les producteurs agricoles à temps partiel sont plus enclins à participer aux REÉR que leurs collègues à temps plein et à y cotiser des sommes plus importantes. Toutefois, la valeur des sommes déposées dans leur compte par les cotisants est fortement influencée par la province de résidence de l'agriculteur, le type de production et la valeur des ventes. Finalement, les producteurs agricoles à temps plein utilisent leur plafond de déduction autant que leurs collègues à temps partiel, sinon plus.

Conclusion

L'objectif poursuivi par cette étude était de déterminer quelle utilisation les producteurs agricoles font des REÉR. Les comparaisons effectuées auprès des autres catégories de travailleurs montrent que les agriculteurs sont parmi ceux qui utilisent le moins les REÉR et qui y déposent les sommes les moins importantes. Toutefois, les données indiquent que, pour les producteurs agricoles cotisant aux REÉR, ceux-ci utilisent au maximum les possibilités offertes par cet outil.

À l'instar des autres travailleurs, les agriculteurs canadiens cotisent plus aux REÉR lorsque leurs revenus sont plus élevés et qu'ils avancent en âge jusqu'au moment de la retraite. La province d'appartenance de l'agriculteur est aussi une variable explicative des habitudes de cotisation aux REÉR, mais moins que les deux précédentes.

Lorsque l'on départage les agriculteurs à temps plein de ceux à temps partiel, les résultats démontrent que ces derniers participent plus aux REÉR que leurs collègues à temps plein et y cotisent des montants plus élevés. Néanmoins, les producteurs agricoles à temps plein utilisent leur plafond de déduction autant que leurs collègues à temps partiel et même plus lorsque l'on s'attarde uniquement aux cotisants.

Finalement, le type d'exploitation agricole et la valeur des ventes effectuées par celle-ci sont deux facteurs déterminants de la participation aux REÉR des agriculteurs canadiens.

Remerciements

L'auteur désire remercier ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de la présente étude. Tout d'abord, madame Cécile Dumas, gestionnaire du cours «Atelier d'interprétation de données», pour l'encadrement et le soutien fournit tout au long du processus de recherche et d'analyse. Des remerciements s'adressent également à monsieur Hubert Frenken pour sa grande disponibilité et ses remarques judicieuses en tant que conseiller.

Une marque de reconnaissance à la Division des données régionales et administratives pour avoir fournir les données sur les cotisations aux REÉR. Entre autres, soulignons l'apport de monsieur David Aldridge de même que de mesdames Sue Briscope, Pat Granger et Francine Lavoie. Finalement, un merci aux gens de la section du Projet des données complètes sur les fermes de la Division de l'agriculture qui ont permis l'accès à la banque de données du Programme des données fiscales. Il s'agit, plus particulièrement, de madame Marcelle Dion, chef de la section, de même que messieurs Jacques Lemieux et Gaétan St-Louis.

Annexe A

Notes aux utilisateurs

Âge : Calculé au 31 décembre de l'année de référence (ici, 1994).

Cotisants à un REER : Cette banque de données renferme de l'information sur les déclarants canadiens ayant contribué à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) au courant de l'année d'imposition en question. Les données sont tirées des déclarations d'impôt. Pour la plupart, les déclarations de revenus sont complétés au printemps suivant l'année de référence. Par exemple, pour l'année d'imposition 1994, les déclarations d'impôt sur le revenu ont été produites au plus tard le 30 avril 1995. En 1994, un peu plus de 19 500 000 Canadiens ont complété une déclaration d'impôt ou 66,8 % de la population. Certaines limites s'appliquent à cette banque de données. Premièrement, il n'est pas possible de faire d'études longitudinales puisque le fichier ne permet pas de suivre un même déclarant d'une année à l'autre. Deuxièmement, puisque le fichier compile des données sur les individus et non sur les ménages. La situation financière du ménage pourrait peut-être mieux expliquée le comportement d'utilisation des REÉR.

Déclarant : Personne ayant complété une déclaration d'impôt pour l'année en question.

Droits de cotisation à un REÉR : Il s'agit du plafond de déduction, c'est-à-dire la cotisation maximale que le déclarant peut verser dans un REÉR et dont il peut se prévaloir au cours d'une année donnée. Ces droits sont calculés par Revenu Canada d'après le revenu gagné, le facteur d'équivalence, le facteur d'équivalence pour services passés et les droits inutilisés et reportés au titre du REÉR. Le montant du plafond pour l'année courante correspond à 18 % du revenu gagné de l'année précédente. Toutefois, la loi fixe certaines limites à ne pas dépasser. Ainsi, pour 1994, cette limite a été fixée à 13 500 $.[8]

Employé à commission : Voir la définition de *Travailleur autonome*.

Entrepreneur : Voir la définition de *Travailleur autonome*.

Facteur d'équivalence : Mesure de la valeur du bénéfice gagné de l'année précédente sous un régime enregistré de pension et/ou un régime de participation différée aux bénéfices parrainé par l'employeur. Ainsi, pour 1994, le facteur d'équivalence, servant à calculer les droits de cotisation à un REÉR, est déterminé à partir du bénéfice gagné de 1993. Ce facteur d'équivalence réduit la valeur des

[8]Les transferts dans un REÉR peuvent impliquer certains types de revenu : allocations de retraite, ou indemnité de cessation d'emploi, et les prestations de pension transférés dans un REÉR au profit du conjoint. Pour plus de détails à ce sujet, se référer à l'étude de Frenken (1996).

droits de cotisation à un REÉR. Sur le formulaire d'impôt T1, ce montant est déclaré à la ligne 206.

Pêcheur : Voir la définition de *Travailleur autonome*.

Producteur agricole : Les formulaires d'impôt T1 qui servent de base à la construction des fichiers de la division des données régionales et administratives et de la division de l'agriculture ne récoltent pas l'information sur le(s) métier(s) exercé(s) par le répondant. Toutefois, en ce qui concerne les agriculteurs gérant des fermes non incorporées, ceux-ci doivent rapporter leurs revenus bruts d'agriculture à la ligne 168 du formulaire T1 et leurs revenus nets d'agriculture à la ligne 141 du même formulaire. Puisque nous voulons comparer les producteurs agricoles, dont la principale activité est l'agriculture, avec les autres catégories de travailleurs, l'hypothèse est émise que les «vrais» agriculteurs sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de l'agriculture. En termes mathématiques, un producteur agricole, dans notre étude, correspond à: > 50 % (ligne 141/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)). Il est noter que dans la deuxième partie de cette étude, l'expression «**producteur agricole à temps partiel**» comprend les déclarants ayant des revenus nets d'agriculture égaux ou inférieurs à la moitié de leur revenu sous forme de salaire. Donc, notre première définition d'un producteur agricole comprend ceux à temps plein. Dans le cadre de cette étude, les termes «producteur agricole» et «agriculteur» sont employés sans distinction.

Professionnel : Voir la définition de *Travailleur autonome*.

Programme des données fiscales : Banque de données de la section du Projet des données complètes sur les exploitations agricoles (PDCEA) de la Division de l'agriculture. La base de données est construite à partir d'un échantillon de formulaires d'impôt T1 et T2. Seuls les formulaires sont utilisés ici. Les informations sur les revenus hors ferme sont transcrites à Revenu Canada et sont transmises à la PDCEA Pour ce qui est des données financières agricoles, Revenu Canada transmet l'information à la PDCEA qui en fait la transcription. Toutefois, les agriculteurs annexant plus d'un rapport financier à leur T1 sont exclus à cause des problèmes d'estimation qui en résulte. Ainsi, pour l'année 1994, il a été estimé qu'il y avait 263 325 exploitants agricoles pour le secteur non constitué. Sans les fermes multiples, ce nombre diminue à 258 605 et celui que l'on retrouve dans la banque de données utilisées pour cette enquête. Donc, les exploitants agricoles du secteur non constitué avec fermes multiples sont au nombre de 5 290 ou 2 % de l'estimation de départ. L'échantillon reçu de Revenu Canada comporte 60 000 T1 et 10 000 T2. Un poids d'échantillonnage est associé à chacune des observations. Ce poids d'échantillonnage est l'inverse de la probabilité de sélection. La banque de données comportent certaines limites. Premièrement, le fait qu'il s'agit d'un échantillon et qu'une erreur d'échantillonnage ait pu se glisser. Deuxièmement, l'année fiscale pour les travailleurs autonomes peut être différente de celle de l'année civile et, ainsi, certaines observations ont

pu être manquées. Troisièmement; l'échantillon est basé sur les valeurs des revenus bruts et nets inscrites sur le formulaire T1. Si certains agriculteurs ont inscrit ces valeurs ailleurs, ils auront pu être éliminés de l'échantillon. Quatrièmement, elle ne fournit pas d'information sur la valeur des actifs possédés par le producteur agricole. Cette valeur peut influencer sa participation aux REÉR s'il croit qu'en vendant son exploitation, il pourra en tirer un bénéfice suffisant pour sa retraite. Cinquièmement, les deux limites nommées pour le ficher «Cotisants à un REER» s'appliquent ici.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) : Régime d'épargne-retraite pour les individus enregistré avec Revenu Canada. Ce régime d'épargne personnelle permet des cotisations déductibles d'impôt selon certaines modalités et les revenus de placement sont exonérés d'impôt. Les retraits effectués ou les prestations versées à même un REÉR sont les seuls éléments imposables. Le REÉR peut être individuel ou collectif. Pour un REÉR collectif, une seule convention ou fiducie est établie au nom des employés d'une entreprise ou des membres d'une association professionnelle ou commerciale. De plus, les cotisations sont mises en commun. Néanmoins, chaque participant a son contrat de REÉR enregistré à son nom et des comptes distincts sont maintenus. La somme déposée annuellement dans ce régime par le répondant est inscrite à la ligne 208 du formulaire T1.

Revenu d'emploi : Comprend les traitements, salaires et commissions et le revenu net d'emploi autonome.

Revenu gagné : Utilisé pour calculer les cotisations maximales à un REÉR de l'année en cours. Celui-ci inclut le revenu d'emploi (emploi rémunéré et emploi autonome), revenu de location net, pension alimentaire reçue (moins pension alimentaire payée) et les bénéfices de certaines pertes de revenu ou prestations d'invalidité. Il est à noter que les revenus d'investissement, de pension et les paiements de transfert en provenance du gouvernement sont exclus de la définition du revenu gagné. En termes mathématiques, le revenu gagné correspond à la ligne 101 + ligne 104 - ligne 212 - ligne 229 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143 + ligne 152 + ligne 126 + ligne 128 - ligne 220 du formulaire T1. Toutefois, puisque les banques de données utilisées dans cette étude ne permettent pas de faire des analyses longitudinales, on émet l'hypothèse que le revenu gagné n'a pas beaucoup changé entre l'année 1993 et 1994. Cette hypothèse repose sur des données indiquant que les revenus gagnés totaux des déclarants canadiens étaient de 365,5 milliards de dollars en 1993 et 366,9 milliards de dollars en 1994 (information préliminaire dans ce dernier cas), une différence d'à peine 0,4 %.

Salarié : Les formulaires d'impôt T1 qui servent de base à la construction des fichiers de la division des données régionales et administratives et de la division de l'agriculture ne récoltent pas l'information sur le(s) métier(s) exercé(s) par le répondant. Toutefois, en ce qui concerne les salariés, ils doivent rapporter leurs revenus d'emploi aux lignes 101 et 104 du formulaire T1. Puisque nous voulons

comparer entre eux des déclarants dont la principale activité est celle où on les assigne, l'hypothèse est émise que les «vrais» salariés sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de revenus d'emploi. En termes mathématiques, un salarié, dans notre étude, correspond à : > 50 % ((ligne 101 + ligne 104)/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)).

Travailleur autonome : Les formulaires d'impôt T1 qui servent de base à la construction des fichiers de la division des données régionales et administratives et de la Division de l'agriculture ne récoltent pas l'information sur le(s) métier(s) exercé(s) par le répondant. Toutefois, en ce qui concerne les travailleurs autonomes, on peut les regrouper en cinq catégories à partir des informations qu'ils fournissent aux lignes 162 à 170 (revenus bruts) inclusivement et aux lignes 135 à 143 (revenus nets) inclusivement. Ces catégories sont : les entrepreneurs, les professionnels, les employés à commission, les agriculteurs et les pêcheurs :

> **Employé à commission** : Puisque nous voulons comparer entre eux des déclarants dont la principale activité est celle où on les assigne, l'hypothèse est émise que les «vrais» employés à commission sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de revenus de commissions. En termes mathématiques, un employé à commission, dans notre étude, correspond à : > 50 % (ligne 139/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)).
>
> **Entrepreneur** : Puisque nous voulons comparer entre eux des déclarants dont la principale activité est celle où on les assigne, l'hypothèse est émise que les «vrais» entrepreneurs sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de revenus d'entreprise. En termes mathématiques, un entrepreneur, dans notre étude, correspond à : > 50 % (ligne 135/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)).
>
> **Pêcheur** : Puisque nous voulons comparer entre eux des déclarants dont la principale activité est celle où on les assigne, l'hypothèse est émise que les «vrais» pêcheurs sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de revenus de pêche. En termes mathématiques, un pêcheur, dans notre étude, correspond à : > 50 % (ligne 143/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)).
>
> **Professionnel**[9] : Puisque nous voulons comparer entre eux des déclarants dont la principale activité est celle où on les assigne,

[9]L'utilisation du terme «professionnel» est un anglicisme au sens de «personne qui exerce une profession libérale». Toutefois, puisqu'aucun synonyme valable n'a été trouvé et ne voulant pas

l'hypothèse est émise que les «vrais» professionnels sont ceux dont plus de la moitié de leur revenu sous forme de salaire provient de revenus de profession libérale. En termes mathématiques, un professionnel, dans notre étude, correspond à : > 50 % (ligne 137/(ligne 101 + ligne 104 + ligne 135 + ligne 137 + ligne 139 + ligne 141 + ligne 143)).

---

alourdir le texte, le mot «professionnel» est utilisé dans la présente étude selon la définition donnée à la phrase précédente.

Annexe B

Liste des coefficients de variation[10]

Tableau 2A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, pour les déclarants ayant déclaré des revenus d'agriculture, Canada, 1990 à 1994 (dollars courants)

ANNÉES	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
1990	369 240	0,45	108 075	1,62	351 475	3,15
1991	364 650	0,44	111 705	1,47	367 674	2,51
1992	364 120	0,45	115 175	1,47	406 574	2,91
1993	369 125	0,45	119 335	1,43	479 372	3,10
1994	372 105	0,43	125 770	1,33	543 259	3,26

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1990 à 1994.

Tableau 7A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
Temps part.	146 710	1,28	67 415	2,27	306 725	5,13
Temps plein	225 395	0,78	58 350	1,47	236 531	3,58
Total	372 105	0,43	125 770	1,33	543 259	3,26

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

[10]La section du Projet des données complètes sur les exploitations agricoles suggère l'interprétation suivante des coefficients de variation:

0,01%-4,99% - très bon
5,0%-9,99% - bon
10,0%-14,99% - acceptable mais à utiliser avec prudence
15,0%-24,99% - à utiliser avec prudence à moins qu'une source de données indépendantes confirme la valeur de l'estimation
25% + - non fiable

Tableau 8A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par province et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
T.-NEUVE						
Temps part.	310	1,47	100	3,29	429	6,33
Temps plein	275	1,51	...	...	...	...
Total	585	0,56	150	2,86	753	5,25
Î.-DU-P.-ÉD.						
Temps part.	965	5,83	325	11,87	1 611	23,40
Temps plein	1 615	3,23	390	3,09	1 904	3,95
Total	2 585	1,79	720	5,58	3 524	10,94
N.-ÉCOSSE						
Temps part.	1 695	9,98	880	16,62	3 823	18,47
Temps plein	2 285	6,96	465	3,12	2 407	6,53
Total	3 985	4,10	1 350	10,91	6 243	11,61
N.-BRUNS.						
Temps part.	1 545	7,84	670	15,60	2 153	18,34
Temps plein	1 785	6,03	345	9,89	1 332	4,96
Total	3 330	3,03	1 010	10,57	3 486	11,39
QUÉBEC						
Temps part.	13 425	4,96	5 945	8,96	19 795	20,29
Temps plein	28 715	1,98	8 130	3,00	25 376	4,20
Total	42 135	1,57	14 080	4,07	45 168	9,16
ONTARIO						
Temps part.	37 545	2,90	18 390	4,88	81 131	7,19
Temps plein	53 440	1,92	12 785	3,78	55 512	8,21
Total	90 990	1,03	31 180	3,12	136 652	5,32
MANITOBA						
Temps part.	13 320	3,13	4 965	6,09	17 373	8,94
Temps plein	22 025	1,73	5 730	3,26	21 601	7,74
Total	35 340	1,01	10 690	3,19	38 969	5,77
SASKATCH.						
Temps part.	25 925	2,91	12 230	4,91	51 173	7,84
Temps plein	55 970	1,36	16 940	2,60	68 060	4,51
Total	81 890	0,67	29 175	2,39	119 227	4,16
ALBERTA						
Temps part.	36 920	2,50	16 625	4,49	78 530	7,40
Temps plein	48 115	1,79	11 205	3,91	51 016	11,96
Total	85 030	0,89	27 835	2,94	129 536	6,44
COL.-BRIT.						
Temps part.	15 050	3,30	7 280	6,26	50 688	23,72
Temps plein	11 190	3,78	2 310	6,93	9 017	5,36
Total	26 235	1,50	9 590	4,88	59 702	20,14

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Tableau 9A : Revenu gagné et valeur totale du facteur d'équivalence pour les producteurs agricoles déclarants, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	REVENU GAGNÉ ('000$)	C.V.	VAL. TOT. FACT. ÉQ. ('000$)	C.V.
Temps part.	146 710	1,28	4 445 057	2,09	243 628	3,63
Temps plein	225 395	0,78	2 000 696	1,09	1 548	20,64
Total	372 105	0,43	6 445 792	1,47	245 178	3,61

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Tableau 10A : Revenu gagné et valeur totale du facteur d'équivalence pour les producteurs agricoles cotisants, par catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	REVENU GAGNÉ ('000$)	C.V.	VAL. TOT. FACT. ÉQ. ('000$)	C.V.
Temps part.	67 415	2,27	2 717 235	3,11	139 149	5,33
Temps plein	58 350	1,47	1 132 586	1,35	693	16,71
Total	125 770	1,33	...	...	...	...

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Tableau 11A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par groupe d'âge et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
< 25 ANS						
Temps part.	4 740	9,72	1 365	17,87	3 132	24,12
Temps plein	3 655	8,19	660	12,98	1 685	18,30
25 - 34 ANS						
Temps part.	28 030	3,66	11 890	5,94	40 470	8,24
Temps plein	23 635	2,12	6 820	3,86	22 271	4,95
35 - 44 ANS						
Temps part.	46 380	2,72	21 160	4,27	86 755	6,33
Temps plein	39 845	1,62	12 355	2,63	47 476	3,63
45 - 54 ANS						
Temps part.	42 435	2,97	21 845	4,44	110 065	11,84
Temps plein	41 780	1,94	13 340	3,01	53 663	4,54
55 - 64 ANS						
Temps part.	19 190	4,46	9 425	6,61	57 173	11,42
Temps plein	46 920	2,07	14 715	3,00	71 565	9,09
65 ANS & +						
Temps part.	5 940	8,47	1 725	15,59	9 142	19,84
Temps plein	69 560	2,10	10 455	5,06	39 875	11,30

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Tableau 12A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par type de ferme et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG. DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
LAITIÈRE						
Temps part.	2 530	8,88	1 150	17,04	4 168	20,02
Temps plein	29 890	1,30	10 430	2,24	37 054	2,60
Total	32 415	1,35	11 575	2,61	41 215	3,08
BOVINE						
Temps part.	51 630	2,58	21 615	4,30	94 472	6,82
Temps plein	58 275	1,93	10 540	3,88	38 577	5,25
Total	109 905	1,47	32 160	3,13	133 052	5,06
PORCINE						
Temps part.	4 500	8,86	1 250	14,75	4 294	20,39
Temps plein	8 370	4,17	1 815	5,65	6 874	6,31
Total	12 870	4,10	3 070	6,88	11 168	8,75
V. & OEUF						
Temps part.	3 690	11,90	1 715	18,07	6 240	22,02
Temps plein	3 385	8,09	1 160	9,70	5 394	7,89
Total	7 070	7,26	2 880	11,45	11 624	12,35
C. BÉTAIL						
Temps part.	1 135	17,11	320	26,82	867	20,85
Temps plein	2 430	7,87	...	...	...	...
Total	3 560	7,63	760	13,64	2 318	12,64
TABAC						
Temps part.	305	20,74	165	27,15	599	22,77
Temps plein	1 885	6,81	855	9,82	4 337	9,79
Total	2 195	6,51	1 015	9,30	4 948	9,02
POM. DE T.						
Temps part.	520	18,98	255	28,11	902	25,22
Temps plein	1 285	9,87	375	8,26	1 691	7,33
Total	1 810	8,90	635	12,38	2 601	10,01
FRUIT/LÉG.						
Temps part.	6 555	7,81	3 120	12,07	13 373	15,05
Temps plein	7 845	5,34	1 725	7,10	7 072	14,65
Total	14 405	4,52	4 845	8,16	20 451	11,05
SER. ET P.						
Temps part.	2 080	16,04	940	24,53	14 602	79,84
Temps plein	2 670	10,02	...	...	...	...
Total	4 750	8,98	1 580	15,33	17 329	67,26
CÉR. & OL.						
Temps part.	45 620	2,50	23 870	3,72	111 600	5,97
Temps plein	88 030	1,41	26 365	2,24	115 628	6,67
Total	133 645	1,11	50 240	2,06	227 215	4,46
A. FERMES						
Temps part.	28 150	4,21	13 015	6,53	55 632	9,61
Temps plein	21 325	4,48	4 000	10,17	15 706	15,67
Total	49 480	2,91	17 020	5,48	71 342	8,22

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

Tableau 13A : Nombre de déclarants, de cotisants aux REÉR et valeur totale des cotisations, par classe de vente[11] et catégorie de producteurs agricoles, Canada, 1994

CATÉG DE PRODUCT. AGRIC.	DÉCLA-RANTS (nombre)	C.V.	COTI-SANTS (nombre)	C.V.	VAL. TOT. COTISAT. ('000$)	C.V.
< 10 000 $						
Temps part.	67 360	2,50	32 340	4,28	155 623	9,65
Temps plein	45 300	3,37	5 160	11,90	21 539	23,47
Total	112 660	1,36	37 495	3,89	177 160	8,89
10-24 999 $						
Temps part.	33 000	2,06	14 670	3,31	60 459	6,16
Temps plein	34 315	1,95	5 730	5,30	19 273	10,39
Total	67 320	1,18	20 395	2,72	79 738	5,26
25-49 999 $						
Temps part.	20 795	2,63	9 640	4,08	42 299	5,87
Temps plein	31 590	2,02	6 920	4,61	28 080	21,11
Total	52 390	1,44	16 560	2,98	70 387	9,10
50-99 999 $						
Temps part.	14 200	2,47	6 110	4,08	25 330	5,57
Temps plein	40 655	1,17	11 910	2,57	42 622	4,59
Total	54 860	0,90	18 025	2,09	67 958	3,49
100-249999						
Temps part.	9 155	2,51	3 790	3,96	18 274	6,18
Temps plein	55 390	0,70	21 520	1,45	86 339	2,01
Total	64 540	0,60	25 305	1,32	104 605	1,95
250-499999						
Temps part.	1 685	3,73	680	6,19	3 534	7,86
Temps plein	14 385	1,08	5 755	1,94	30 036	2,49
Total	16 075	1,00	6 435	1,83	33 580	2,36
500 000 $ +						
Temps part.	505	4,72	200	9,97	1 189	6,02
Temps plein	3 755	1,96	1 350	2,10	8 637	2,59
Total	4 270	1,80	1 545	2,21	9 851	2,37

Source : Division de l'agriculture, Programme des données fiscales, 1994.

[11] Il s'agit de ventes brutes.

Documents Consultés

De Villers, Marie-Éva, Multidictionnaire des difficultés de la langue française, Québec/Amérique, Montréal, 1988, 1143 p.

Frenken, Hubert, *Les REÉR: une aide fiscale à l'épargne-retraite*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 2, Numéro 4, Hiver 1990, p. 9 à 21.

Frenken, Hubert, *Les coûts du RPC/RRQ et les régimes privés de pensions*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 5, Numéro 3, Automne 1993, p. 34 à 40.

Frenken, Hubert, *Régimes de pension et REER: aide fiscale*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 7, Numéro 4, Hiver 1995, p. 9 à 14.

Frenken, Hubert, *Les REER - possibilités inexploitées*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 7, Numéro 4, Hiver 1995, p. 22 à 27.

Frenken, Hubert, *Les transferts dans un REER*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 8, Numéro 4, Hiver 1996, p. 21 à 24.

Frenken, Hubert et Karen Maser, *REER - nouvelles règles, nouvelle croissance*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 5, Numéro 4, Hiver 1993, p. 36 à 45.

Maser, Karen, *Qui épargne pour la retraite?*, in L'emploi et le revenu en perspective, 75-001F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, Volume 7, Numéro 4, Hiver 1995, p. 15 à 21.

Mathews, Georges, *Réforme du régime de rentes: des hypothèses irréalistes*, in La Presse, La Presse ltée, Montréal, 112^{e} année, Numéro 314, Samedi 7 septembre 1996, p. B3.

Revenu Canada, Guide d'impôt général et déclaration, Gouvernement du Canada, Ottawa, 1995, 46 p.

Revenu Canada, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite, Gouvernement du Canada, Ottawa, 1995, 32 p.

Statistique Canada, Base de données complètes sur les exploitations agricoles, manuel de référence, Numéro 21C0005GPF, Division de l'agriculture, Projet des données complètes sur les fermes, Ottawa, Septembre 1996, 13 p.

Statistique Canada, Cotisants à un REER., Guide de l'utilisateur, Numéro 17C0006, Division des données régionales et administratives, Ottawa, Octobre 1996, 13 p.

Statistique Canada, *Régimes enregistrés d'épargne-retraite*, in Programmes de revenu de retraite au Canada: un aperçu statistique, 74-507-XPB au catalogue, Division du travail, Section des pensions, Ottawa, Février 1996, p. 73 à 86.

Statistique Canada, Soldes libres de R.E.É.R., Guide de l'utilisateur, Numéro 17C0011, Division des données régionales et administratives, Ottawa, Octobre 1996, 13 p.

Théroux, Pierre, *Les Québécois ont versé quatre milliards de dollars dans leurs REER en 1994; Depuis 10 ans, le nombre annuel de cotisants a doublé, passant de 608 415 en 1984 à 1,2 M l'an dernier*, in Les Affaires, Publications Transcontinental inc., Montréal, Volume LXVIII, Numéro 7, Semaine du 17 au 23 février 1996, p. B2.

Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural

La Division de l'agriculture publie des documents de travail sur la recherche, les résultats analytiques, les techniques statistiques, les méthodes et les concepts. Pour commander, appelez la Division de l'agriculture sans frais en composant le 1-800-465-1991. (Certains des documents de travail sont disponibles sur Internet.)

N° 1	(21-601-MPF80001)	**Description de la méthode Theil de prévision de l'erreur quadratique moyenne pour la statistique agricole (1980)**	Stuart Pursey
N° 3	(21-601-MPF81003)	**Examen du Projet de l'estimation du bétail et recommandations de mesures à prendre (1981)**	Bernard Rosien et Elizabeth Leckie
N° 4	(21-601-MPF84004)	**Le secteur canadien des oléagineux : vue d'ensemble (1984)**	Glenn Lennox
N° 5	(21-601-MPF84005)	**Analyse préliminaire de la contribution des paiements directs du gouvernement dans le revenu agricole net réalisé (1984)**	Lambert Gauthier
N° 6	(21-601-MPF84006)	**Les caractéristiques des exploitants entrant en agriculture et leurs entreprises au sud de l'Ontario pour la période 1966 à 1976 (1984)**	Jean B. Down
N° 7	(21-601-MPF84007)	**Sommaire des programmes d'aide à la production agricole aux États-Unis (1984)**	Allister Hickson
N° 8	(21-601-MPF84008)	**Intensité de la pratique de la jachère dans les Prairies : Une analyse des données du recensement de 1981 (1984)**	Les Macartney
N° 9	(21-601-MPF85009)	**Évolution de la structure du secteur porcin au Canada (1985)**	Mike Shumsky
N° 10	(21-601-MPF86010)	**Révisions au traitement des loyers de maisons imputés dans les comptes de fermes canadiennes, 1926-1979 (1986)**	Mike Trant
N° 11	(21-601-MPF92011)	**L'estimateur par le quotient : explication intuitive et utilisation pour estimer les variables agricoles (1992)**	François Maranda et Stuart Pursey
N° 12	(21-601-MPF91012)	**L'effet de la distortion géographique causée par la règle de l'emplacement (1991)**	Rick Burroughs
N° 13	(21-601-MPF91013)	**La qualité des données agricoles : forces et faiblesses (1991)**	Stuart Pursey
N° 14	(21-601-MPF92014)	**Autres cadres d'examen des données rurales (1992)**	A.M. Fuller, Derek Cook et Dr John Fitzsimons
N° 15	(21-601-MPF93015)	**Tendances et caractéristiques relatives aux régions rurales et aux petites villes du Canada (1993)**	Brian Biggs, Ray Bollman et Michael McNames
N° 16	(21-601-MPF92016)	**La microdynamique et l'organisation économique de la famille agricole dans le changement structurel en agriculture (1992)**	Phil Ehrensaft et Ray Bollman
N° 17	(21-601-MPF94017)	**Consommation de céréales et de graines oléagineuses par le bétail et la volaille, Canada et provinces, 1992**	Section du bétail et des produits d'origine animale
N° 18	(21-601-MPF94018)	**Changements structurels dans le domaine agricole - Étude comparative des tendances et des modèles observés au Canada et aux États-Unis**	Ray Bollman, Leslie A. Whitener et Fu Lai Tung

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

N° 19	(21-601-MPF94019)	**Revenu total de la famille agricole selon le type d'exploitation et la taille de celle-ci, et selon la région, en 1990 (1994)**	Saiyed Rizvi, David Culver, Lina Di Piétro et Kim O'Connor
N° 20	(21-601-MPF94020)	**L'adaptation dans le secteur agricole au Canada (1994)**	George McLaughlin
N° 21	(21-601-MPF93021)	**Microdynamique de la croissance et de la décroissance des exploitations agricoles : une comparaison Canada - États-Unis**	Fred Gale et Stuart Pursey
N° 22	(21-601-MPF92022)	**Les structures des gains des ménages agricoles en Amérique du Nord – Positionnement pour la libéralisation des échanges**	Leonard Apedaile, Charles Barnard, Ray Bollman et Blaine Calkins
N° 23	(21-601-MPF92023)	**Secteur de la pomme de terre : comparaison entre le Canada et les États-Unis**	Glenn Zepp, Charles Plummer et Barbara McLaughlin
N° 24	(21-601-MPF94024)	**Étude comparative des données américaines et canadiennes sur la structure des fermes**	Victor J. Oliveira, Leslie A. Whitener et Ray Bollman
N° 25	(21-601-MPF94025)	**Méthodes statistiques de la Sous-section de la commercialisation des céréales, document de travail, version 2**	Karen Gray
N° 26	(21-601-MPF94026)	**Rendement des exploitations agricoles : Estimations établies à partir de la base de donnés complètes sur les exploitations agricoles**	W. Steven Danford
N° 27	(21-601-MPF94027)	**La mesure de l'emploi touristique dans les régions rurales**	Brian Biggs
N° 28	(21-601-MPF95028)	**Délimitation de l'écoumène agricole canadien de 1991**	Timothy J. Wershler
N° 29	(21-601-MPF95029)	**Étude cartographique de la diversité des économies rurales : une typologie préliminaire du Canada rural**	Liz Hawkins
N° 30	(21-601-MPF96030)	**Structure et tendances de l'emploi rural au Canada et dans les pays de l'OCDE**	Ron Cunningham et Ray D. Bollman
N° 31	(21-601-MPF96031)	**Une nouvelle approche pour les régions autres que les RMR/AR**	Linda Howatson-Leo et Louise Earl
N° 32	(21-601-MPF96032)	**L'emploi dans l'agriculture et ses industries connexes en région rurale : structure et changement 1981-1991**	Sylvain Cloutier
N° 33	(21-601-MPF98033)	**Exploiter une ferme d'agrément – pour le plaisir ou le profit?**	Stephen Boyd
N° 34	(21-601-MPF98034)	**Utilisation de la technologie d'imagerie documentaire dans le recensement canadien de l'agriculture de 1996**	Mel Jones et Ivan Green
N° 35	(21-601-MPF98035)	**Tendances de l'emploi au sein de la population active non métropolitaine**	Robert Mendelson
N° 36	(21-601-MPF98036)	**La population des milieux ruraux et des petites villes s'accroît pendant les années 90**	Robert Mendelson et Ray D. Bollman
N° 37	(21-601-MPF98037)	**La composition des établissements commerciaux dans les petites et les grandes collectivités du Canada**	Robert Mendelson
N° 38	(21-601-MPF98038)	**Le travail hors ferme des exploitants de fermes de recensement : Aperçu de la structure et profils de mobilité**	Michael Swidinsky, Wayne Howard et Alfons Weersink

N° 39	(21-601-MPE99039)	**Le capital humain et le développement rural : quels sont les liens?**	Ray D. Bollman
N° 40	(21-601-MPE99040)	**Utilisation de l'ordinateur et d'Internet par les membres des ménages ruraux**	Margaret Thompson-James
N° 41	(21-601-MPE99041)	**Les Cotisations aux réer des producteurs agricoles Canadiens en 1994**	Marco Morin
N° 42	(21-601-MPE99042)	**Intégration des données administratives et des données d'enquête de recensement**	Michael Trant et Patricia Whitridge

Prix:

1 copie	**Gratuite**
2 à 10 copies	**50,00 $**
11 à 25 copies	**75,00 $**
26 à 38 copies	**100,00$**